

COMMUNE DE SEURRE

Plan Local d'Urbanisme



12

Annexes

- POS mis en révision le 5 juillet 2001
- PLU arrêté le 6 juillet 2006
- PLU approuvé le 20 mars 2007

ZONE DE BRUITS DES TRANSPORTS TERRESTRES



25 Mai 2000

ARRETE PREFECTORAL DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Le préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte d'Or, Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1,

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,

Vu le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

Vu l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu l'arrêté préfectoral de classement des infrastructures de transports terrestres du 10 janvier 2000,

Vu l'avis des communes suite à leur consultation en date du 10 février 2000,

Considérant que les infrastructures de transport terrestre visées à l'article 2 du présent arrêté doivent être classées en fonctions de leurs caractéristiques sonores et de leur trafic,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or,

Arrête:

Article 1

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de la Côte d'Or aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté. Cette liste complète et modifie celle définie par l'arrêté de classement des infrastructures de transports terrestres du 10 janvier 2000

Article 2

Le tableau suivant donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné et la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons. Cette largeur est mesurée :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Les niveaux sonores que les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans ces secteurs sont précisés à l'article 4.

Numéro de tronçon	Communes concernées	Appellation de la voie	Tenant	Aboutissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (rues en "U" ou tissu ouvert)
1	AHUY	Route de Dijon	Vers Ahuy (Village)	Limite de commune Dijon / Ahuy	3	100	ouvert
2	AHUY	Route de Dijon	Place du 19 Mars 1962	Vers Ahuy (Village)	4	30	ouvert
3	CHENOVE	Boulevard Edouard Branly	Rue Roger Salengro	Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny	4	30	ouvert
4	CHENOVE	Route de Beaune	Rue du Moulin Bernard	Limite de commune Chenôve / Marsannay	3	100	ouvert
5	CHENOVE	Route de Dijon	Rue du Moulin Bernard	Limite de commune Dijon / Chenôve	3	100	ouvert
6	CHENOVE	Route de Marsannay	Rue Armand Thibault	Rue Roger Salengro	4	30	ouvert
7	CHENOVE	Rue de Longvic	Route de Beaune	Rue Antoine Becquerel	4	30	ouvert
8	CHENOVE	Rue de Longvic	Rue de Marsannay	Route de Beaune	3	100	ouvert
9	CHENOVE	Rue Maxime Guillot	Rue de Marsannay	Limite de commune Chenôve / Dijon	4	30	ouvert
10	CHENOVE	Rue Raymond Bougeot	Rue Antoine de Saint Exupéry	Rue Maxime Guillot	4	30	ouvert
11	CHENOVE	Rue Roger Salengro	Rue Paul Bert	Rue de Marsannay	3	100	ouvert
12	CHENOVE, MARSANNAY-LA CÔTE	Rocade Sud, D122A	Boulevard Palissy	RN74	3	100	ouvert
13	CHENOVE, DIJON	Boulevard Ma de Lat de Tassigny	Rue Antoine de Saint Exupéry	Rue des Valendons	4	30	ouvert
14	CHENOVE, DIJON	Boulevard Palissy	Rue des Ateliers	RD 122A	3	100	ouvert
15	CHENOVE, DIJON (impairs, pairs)	Boulevard des Valendons	Rue de Chenove	Rue des Valendons	4	30	ouvert
16	CHENOVE, MARSANNAY-LA CÔTE	Route de Marsannay / D122	Rue Roger Salengro	Marsannay-la-Côte	4	30	ouvert
17	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Avenue de Tavaux	Boulevard J F Kennedy	Boulevard de l'Europe	4	30	ouvert
18	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Boulevard Salvador Allende	Route de Dijon	Boulevard Jan Pallach	4	30	ouvert
19	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Boulevard J F Kennedy	Avenue de Tavaux	Avenue de l'Egalité	4	30	ouvert
20	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Boulevard Jan Pallach	Boulevard Salvador Allende	Avenue de l'Egalité	4	30	ouvert
21	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	RD 108	Limite de commune Chevigny/Quetigny	Route de Dijon	4	30	ouvert
22	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	RD107	RD122A	Route de Dijon	3	100	ouvert
23	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	RD122A	Limite de commune Sennecey / Chevigny	RD107	4	30	ouvert
24	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	RD126	RD107/ RD122A	Limite de commune Dijon / Chevigny	3	100	ouvert
25	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Route de Dijon	Rue Henri Marc	Boulevard Salvador Allende	4	30	ouvert
26	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Rue de Dijon	Rue Henri Marc	Place Général de Gaulle	4	30	ouvert
27	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, CRIMOLOIS	Boulevard de l'Europe	Avenue de Tavaux	RN5	3	100	ouvert
28	COUTERNON, VAROIS-ET-CHAIGNOT	Liaison Arc-Dijon	RD 70	Raccordement RD 107d	3	100	ouvert
29	COUTERNON, VAROIS-ET-CHAIGNOT, ST APOLLINAIRE	Liaison Arc-Dijon	Raccordement RD 107d	Rond-point de l'Hôpital Militaire	2	250	ouvert
30	CRIMOLOIS	D905	Panneau d'agglomération sud-est	RN5	3	100	ouvert

Numéro de tronçon	Communes concernées	Appellation de la voie	Tenant	Aboutissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (rues en "U" ou tissu ouvert)
31	DAIX	Rue de Dijon	Rue d'Hauteville, RD107	Boulevard de Troyes	4	30	ouvert
32	DIJON	Avenue Albert 1er	Rue de l'Arquebuse	Boulevard Chanoine Kir	3	100	ouvert
33	DIJON	Avenue Aristide Briand	Boulevard de la Marne	Place Saint Exupéry	4	30	ouvert
34	DIJON	Avenue Champollion	Avenue de Dallas	Place Saint Exupéry	2	250	ouvert
35	DIJON	Avenue Champollion	Rond-point du 8 Mai 1945	Avenue de Dallas	3	100	ouvert
36	DIJON	Avenue de Dallas	Boulevard des Martyrs de la Résistance	Rue de Mayence	3	100	ouvert
37	DIJON	Avenue de l'Ouche	Quai Nicolas Rolin	Rue du Faubourg Raines	3	100	ouvert
38	DIJON	Avenue de la 1ère Armée Française	Place Darcy	Place A. Dubois	4	30	ouvert
39	DIJON	Avenue de Langres	Rue Dom Plancher	Rond-point Georges Pompidou	3	100	ouvert
40	DIJON	Avenue de Stalingrad	Place Saint Exupéry	Rue Colonel Quantin	4	30	ouvert
41	DIJON	Avenue de Stalingrad	Rue Colonel Quantin	Pont Winston Churchill	4	30	ouvert
42	DIJON	Avenue du Drapeau	Rue Auguste Frémiet	Rue Dom Plancher	3	100	ouvert
43	DIJON	Avenue du Mont Blanc	Rue d'Auxonne	Rue de Neuilly	4	30	ouvert
44	DIJON	Avenue Garibaldi	Place de la République	Rue Auguste Frémiet	4	30	ouvert
45	DIJON	Avenue Gustave Eiffel	Quai Nicolas Rolin	Boulevard des Bourroches	3	100	ouvert
46	DIJON	Avenue Gustave Eiffel	Boulevard des Bourroches	Rue des Marcs d'Or	4	30	ouvert
47	DIJON	Avenue Jean Jaures	Place du 1er mai	Limite de commune Dijon / Chenove	3	100	ouvert
48	DIJON	Avenue Maréchal Foch	Place Darcy	Rue Guillaume Tell	3	100	U
49	DIJON	Avenue Raymond Poincaré	Rue de Gray	Boulevard Trimolet	3	100	ouvert
50	DIJON	Avenue Raymond Poincaré	Boulevard Trimolet	Rond-point du 8 Mai 1945	4	30	ouvert
51	DIJON	Avenue Victor Hugo	Boulevard François Pompon	Rue des Arandes	3	100	ouvert
52	DIJON	Avenue Victor Hugo	Avenue de la 1ère Armée Française	Boulevard François Pompon	4	30	ouvert
53	DIJON	Boulevard de Verdun	Rue de Mulhouse	Rue de Colmar	4	30	ouvert
54	DIJON	Boulevard Carnot	Rue Claude Basire	Place du 30 Octobre	3	100	ouvert
55	DIJON	Boulevard Carnot	Place du Président Wilson	Rue Claude Basire	4	30	ouvert
56	DIJON	Boulevard Chamoine Kir	Boulevard des Gorgets	Boulevard Gaston Bachelard	4	30	ouvert
57	DIJON	Boulevard Chamoine Kir	Avenue Albert 1er	Boulevard des Gorgets	3	100	ouvert
58	DIJON	Boulevard de Brosses	Place Darcy	Rue du Temple	2	250	U
59	DIJON	Boulevard de Brosses	Rue du Temple	Rue des Godrans	3	100	ouvert
60	DIJON	Boulevard de Champagne	Boulevard de la Marne	Rue de Gray	3	100	ouvert
61	DIJON	Boulevard de l'Ouest	Avenue Albert 1er	Chemin de Chèvre Morte	3	100	ouvert
62	DIJON	Boulevard de l'Université	Rue d'Auxonne	Boulevard Mansard	4	30	ouvert
63	DIJON	Boulevard de la Marne	Place Jean Bouhey	Rue de Colmar	5	10	U
64	DIJON	Boulevard de la Marne	Avenue Aristide Briand	Place Jean Bouhey	4	30	ouvert
65	DIJON	Boulevard de la Trémouille	Place de la République	Rue des Godrans	3	100	ouvert
66	DIJON	Boulevard de Sévigné	Rue Mariotte	Avenue Albert 1er	2	250	U
67	DIJON	Boulevard de Sévigné	Place Darcy	Rue Mariotte	3	100	U
68	DIJON	Boulevard de Strasbourg	Boulevard Paul Doumer	Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny	4	30	ouvert
69	DIJON	Boulevard de Strasbourg	Boulevard Paul Doumer	Avenue Junot	3	100	ouvert
70	DIJON	Boulevard de Strasbourg	Avenue Junot	Place du 30 Octobre	2	250	ouvert
71	DIJON	Boulevard des Bourroches	Rue de Chenôve	Avenue Gustave Eiffel	3	100	ouvert
72	DIJON	Boulevard des Diabls Bleus	Boulevard Machureau	Rue des Ateliers	3	100	ouvert
73	DIJON	Boulevard des Gorgets	Rue de Larrey	Boulevard Chanoine Kir	3	100	ouvert
74	DIJON	Boulevard des Martyrs de la Résistance	Avenue Raymond Poincaré	Rue d'York	4	30	ouvert
75	DIJON	Boulevard des Peyvets	Avenue Jean Jaures	Rue de Chenove	3	100	ouvert

Numéro de tronçon	Communes concernées	Appellation de la voie	Tenant	Aboutissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (rues en "U" ou tissu ouvert)
76	DIJON	Boulevard Docteur Petitjean	Boulevard Mansard	A39	4	30	ouvert
77	DIJON	Boulevard du Castel	Rue Daubenton	Boulevard John Kennedy	3	100	ouvert
78	DIJON	Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny	Boulevard de Strasbourg	Rue Paul Gaffarel	4	30	ouvert
79	DIJON	Boulevard du Maréchal Joffre	Place Saint-Exupéry	Rond-point de la Nation	3	100	ouvert
80	DIJON	Boulevard Machureau	Avenue Jean Jaures	Boulevard Maillard	3	100	ouvert
81	DIJON	Boulevard François Pompon	Rue de Bourgogne	Avenue Victor Hugo	3	100	ouvert
82	DIJON	Boulevard Georges Clémenceau	Place de la République	Boulevard de la Marne	3	100	ouvert
83	DIJON	Boulevard Gabriel	Rue des Molidors	Rue de Mirande	3	100	ouvert
84	DIJON	Boulevard Gaston Bachelard	Rue de Bel Air	Boulevard Chamoine Kir	4	30	ouvert
85	DIJON	Boulevard Henri Camp	Rue de chenove	Avenue Jean Jaures	4	30	ouvert
86	DIJON	Boulevard Jeanne d'Arc	Place Général Ruffey	Rue de Mirande	4	30	ouvert
87	DIJON	Boulevard John Kennedy	Rue Charles Dumont	Boulevard Maillard	3	100	ouvert
88	DIJON	Boulevard Maillard	Boulevard John Kennedy	Boulevard Machureau	3	100	ouvert
89	DIJON	Boulevard Mansard	Rue d'Auxonne	Rue des Molidors	3	100	ouvert
90	DIJON	Boulevard Maréchal Gallieni	Avenue du Drapeau	Rue Général Fauconnet	3	100	ouvert
91	DIJON	Boulevard Maréchal Juin	Avenue Gustave Eiffel	Rue de Bel Air	4	30	ouvert
92	DIJON	Boulevard Marmont	Avenue Gustave Eiffel	Rue de Larrey	3	100	ouvert
93	DIJON	Boulevard Pascal	Place Saint Exupéry	Avenue du Drapeau	3	100	ouvert
94	DIJON	Boulevard Paul Doumer	Place Gaston Gerard	Boulevard de Strasbourg	3	100	ouvert
95	DIJON	Boulevard Paul Doumer	Rue Ernest Bouteiller	Place Gaston Gerard	4	30	ouvert
96	DIJON	Boulevard Paul Doumer	Rond-point du 8 Mai 1945	Rue Ernest Bouteiller	3	100	ouvert
97	DIJON	Boulevard R. Schuman	Cours du Parc	Place Roger Salengro	3	100	ouvert
98	DIJON	Boulevard Thiers	Place de la République	Place du 30 Octobre	3	100	ouvert
99	DIJON	Boulevard Trimolet	Avenue Raymond Poincaré	Place Général Ruffey	4	30	ouvert
100	DIJON	Boulevard Voltaire	Place du 30 Octobre	Rue d'Auxonne	3	100	ouvert
101	DIJON	Cours Fleury	Rue Devosge	Avenue Garibaldi	4	30	ouvert
102	DIJON	Parvis St Philibert	Rue Condorcet	Rue Michelet	2	250	U
103	DIJON	Place de la République	Boulevard de la Trémouille	Boulevard Georges Clémenceau	3	100	ouvert
104	DIJON	Place Jean Bouhey	Boulevard Georges Clémenceau	Boulevard de Champagne	3	100	ouvert
105	DIJON	Place A. Dubois	Avenue de la 1ère Armée Française	Rue Audra	4	30	ouvert
106	DIJON	Place Darcy	Rue Guillaume Tell	Avenue Maréchal Foch	3	100	ouvert
107	DIJON	Place de la Libération	Rue de la Liberté	Rue Rameau	4	30	ouvert
108	DIJON	Place du 30 Octobre	Boulevard de Strasbourg	Rue Paul Cabet	3	100	ouvert
109	DIJON	Place du Président Wilson	Rue Chabot Charny	Cours Gén de Gaulle	3	100	ouvert
110	DIJON	Place Gaston Gerard	Boulevard Paul Doumer	Boulevard Trimolet	3	100	ouvert
111	DIJON	Place Général Estienne	Rue Sambin	Avenue Garibaldi	3	100	ouvert
112	DIJON	Place Saint Bernard	Boulevard de Brosses	Boulevard de la Trémouille	3	100	ouvert
113	DIJON	Place Saint Exupéry	Avenue Aristide Briand	Boulevard du Maréchal Joffre	3	100	ouvert
114	DIJON	Pont Winston Churchill	Rue de Mayence	Rue de Colchide	4	30	ouvert
115	DIJON	Prolongement du boulevard Petitjean	Rue Coubertin	Boulevard Docteur Petitjean	4	30	ouvert
116	DIJON	Quai Nicolas Rolin	Place du 1er mai	Rue de l'Ecluse	4	30	ouvert
117	DIJON	Rond-point de l'Europe	Avenue de Langres	Avenue de la Paix	3	100	ouvert
118	DIJON	Rond-point de la Nation	Avenue de Langres	Boulevard du Maréchal Joffre	3	100	ouvert
119	DIJON	Rond-point Georges Pompidou	Avenue de Langres	Voie Georges Pompidou	2	250	ouvert

Numéro de tronçon	Communes concernées	Appellation de la voie	Tenant	Aboutissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (rues en "U" ou tissu ouvert)
120	DIJON	Rue Auguste Fremiet	Avenue du Drapeau	Avenue Aristide Briand	3	100	ouvert
121	DIJON	Rue Berlier	Rue Jeannin	Synagogue	4	30	ouvert
122	DIJON	Rue Berlier	Synagogue	Rue Chabot Charny	3	100	U
123	DIJON	Rue Buffon	Place St Michel	Rue Chabot Charny	4	30	ouvert
124	DIJON	Rue Castelnau	Avenue Champollion	Rue Joseph Kessel	4	30	ouvert
125	DIJON	Rue Chabot Charny	Rue du Petit Potet	Place du Président Wilson	3	100	U
126	DIJON	Rue Chancelier de l'Hospital	Rue Berlier	Boulevard Carnot	3	100	U
127	DIJON	Rue Charles Dumont	Place du Président Wilson	Boulevard John Kennedy	3	100	U
128	DIJON	Rue Chevreuil	Rue Charles Dumont	Cours du Parc	3	100	ouvert
129	DIJON	Rue Claude Basire	Place du Président Wilson	Boulevard Carnot	4	30	ouvert
130	DIJON	Rue Condorcet	Rue Monge	Parvis St Philibert	2	250	U
131	DIJON	Rue Coubertin	Prolongement du boulevard Petitjean	Rue Recteur Marcel Bouchard	4	30	ouvert
132	DIJON	Rue Coubertin	Prolongement du boulevard Petitjean	RD126	3	100	ouvert
133	DIJON	Rue Coupée de Longvic	Rue de Longvic	Rue d'Auxonne	3	100	U
134	DIJON	Rue d'York	Rue des Ribottées	Boulevard des Martyrs de la Résistance	4	30	ouvert
135	DIJON	Rue d'Auxonne	Place du Président Wilson	Boulevard Mansard	3	100	U et ouvert
136	DIJON	Rue d'Auxonne	Boulevard Mansard	Boulevard de Chicago	4	30	ouvert
137	DIJON	Rue Daubenton	Rue du Petit Citeaux	Rue Charles Dumont	4	30	ouvert
138	DIJON	Rue Davoust	Boulevard Thiers	Rue de Mulhouse	4	30	ouvert
139	DIJON	Rue de Bruges	Rond-point de la Nation	Route d'Ahuy	4	30	ouvert
140	DIJON	Rue de Chenôve	Avenue Jean Jaures	Boulevard des Valendons	4	30	ouvert
141	DIJON	Rue de Colmar	Rue de Verdun	Rue de Gray	4	30	ouvert
142	DIJON	Rue de Fontaine	Avenue Victor Hugo	Limite de commune Dijon / Fontaine	4	30	ouvert
143	DIJON	Rue de Gray	Rue de Metz	Avenue Raymond Poincaré	3	100	ouvert
144	DIJON	Rue de Gray	Place du 30 Octobre	Rue de Metz	2	250	U
145	DIJON	Rue de Jouvence	Rue Gagnereaux	Rue Général Fauconnet	4	30	ouvert
146	DIJON	Rue de l'Arquebuse	Rue du Jardin des Plantes	Rue du Faubourg Raines	3	100	ouvert
147	DIJON	Rue de l'Arquebuse	Avenue Albert 1er	Rue du Jardin des Plantes	2	250	U
148	DIJON	Rue de l'Ecluse	Quai Nicolas Rolin	Boulevard des Gorgets	4	30	ouvert
149	DIJON	Rue de l'Hôpital	Rue de l'Arquebuse	Place du 1er Mai	3	100	ouvert
150	DIJON	Rue de la Liberté	Rue des Godrans	Fin de la place François Rude	4	30	ouvert
151	DIJON	Rue de la Liberté	Fin de la place François Rude	Place de la Libération	3	100	U
152	DIJON	Rue de la Liberté	Place Darcy	Rue des Godrans	3	100	U
153	DIJON	Rue de la Manutention	Rue des Corroyeurs	Place Suquet	4	30	ouvert
154	DIJON	Rue de la Manutention	Rue de Tivoli	Rue des Corroyeurs	3	100	U
155	DIJON	Rue de la Manutention	Rue Monge	Rue de Tivoli	2	250	U
156	DIJON	Rue de la Préfecture	Place Notre-Dame	Place de la République	4	30	ouvert
157	DIJON	Rue de la Stearinerie	Boulevard John Kennedy	Rue des Rotondes	4	30	ouvert
158	DIJON	Rue de Longvic	Rue Magenta	Limite de commune Dijon / Longvic	3	100	ouvert
159	DIJON	Rue de Longvic	Place du Président Wilson	Rue Coupée de Longvic	4	30	ouvert
160	DIJON	Rue de Malines	Rue de Mayence	Rue de l'Yser	4	30	ouvert
161	DIJON	Rue de Mayence	Avenue de Dallas	Limite de commune Dijon / St Apollinaire	4	30	ouvert
162	DIJON	Rue de Metz	Boulevard Thiers	Rue Davoust	4	30	ouvert
163	DIJON	Rue de Mirande	Boulevard Carnot	Boulevard Gabriel	3	100	ouvert
164	DIJON	Rue de Monchapel	Rue de Jouvence	Rue de Fontaine	4	30	ouvert
165	DIJON	Rue de Neuilly	Rue d'Auxonne	A39	3	100	ouvert
166	DIJON	Rue de Neuilly	Avenue du Mont Blanc	A39	4	30	ouvert
167	DIJON	Rue de Sully	Boulevard Gabriel	Limite de commune Dijon / Quetigny	2	250	ouvert
168	DIJON	Rue de Tivoli	Rue Sisley	Rue de la Manutention	3	100	ouvert
169	DIJON	Rue des Forges	Rue Verrerie	Rue de la Préfecture	4	30	ouvert
170	DIJON	Rue des Perrières	Rue Henri Vincenot	Rue Guillaume Tell	3	100	ouvert
171	DIJON	Rue des Perrières	Rue Millotet	Rue Guillaume Tell	2	250	ouvert

Numéro de tronçon	Communes concernées	Appellation de la voie	Tenant	Aboutissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (rues en "U" ou tissu ouvert)
172	DIJON	Rue des Perrières	Rue Henri Vincenot	Boulevard de l'Ouest	4	30	ouvert
173	DIJON	Rue des Ribottées	Avenue Raymond Poincaré	Rue d'York	4	30	ouvert
174	DIJON	Rue des Valendons	Avenue Gustave Eiffel	Rue de la croix des valendons	4	30	ouvert
175	DIJON	Rue Devosge	Place Darcy	Place de la République	2	250	U
176	DIJON	Rue Diderot	Rue Diderot	Rue Paul Cabet	3	100	U
177	DIJON	Rue Diderot	Place de la République	Rue Diderot	4	30	ouvert
178	DIJON	Rue Doc Albert Remy	Avenue Maréchal Foch	Boulevard de Sévigné	3	100	ouvert
179	DIJON	Rue du Chaignot	Rue de Barbisey	Rue de Tivoli	4	30	U
180	DIJON	Rue du Faubourg Raines	Rue de l'Arquebuse	Avenue de l'Ouche	4	30	ouvert
181	DIJON	Rue du Faubourg Raines	Rue Nodot	Rue Hoche	4	30	ouvert
182	DIJON	Rue du Petit Cîteaux	Rue du Transvaal	Rue Daubenton	3	100	ouvert
183	DIJON	Rue du Petit Potet	Rue Pasteur	Rue Chabot Charny	4	30	U
184	DIJON	Rue du Pont des Tanneries	Place du 1er Mai	Rue du Petit Cîteaux	3	100	ouvert
185	DIJON	Rue du Transvaal	Place du Président Wilson	Rue du Petit Cîteaux	2	250	U
186	DIJON	Rue Fevret	Place du Président Wilson	Rue du Transvaal	4	30	ouvert
187	DIJON	Rue Gagnereaux	Rue Sambin	Rue de Jouvence	3	100	U
188	DIJON	Rue Général Fauconnet	Place Général Estienne	Boulevard Maréchal Galliéni	4	30	ouvert
189	DIJON	Rue Guillaume Tell	Avenue Victor Hugo	Avenue Maréchal Foch	4	30	ouvert
190	DIJON	Rue Hoche	Rue du Faubourg Raines	Quai Nicolas Rolin	4	30	ouvert
191	DIJON	Rue Jacques Cellerier	Place A. Dubois	Rue de Monchapet	4	30	ouvert
192	DIJON	Rue Jean Mazen	Rue professeur Marion	Rue de Sully	3	100	ouvert
193	DIJON	Rue Jeannin	Rue Verrerie	Rue Berlier	4	30	ouvert
194	DIJON	Rue Joseph Kessel	Rue Castelnau	Limite de commune Dijon / St Apollinaire	4	30	ouvert
195	DIJON	Rue Leon Mauris	Boulevard de Champagne	Avenue des Grands Ducs d'Occident	3	100	ouvert
196	DIJON	Rue Leon Mauris	Avenue des Grands Ducs d'Occident	Rue Maréchal Franchet d'Espérey	4	30	ouvert
197	DIJON	Rue Maréchal Franchet d'Espérey	Rue Leon Mauris	Place Saint Exupéry	4	30	ouvert
198	DIJON	Rue Mariotte	Place St Benigne	Boulevard de Sévigné	2	250	U
199	DIJON	Rue Millotet	Rue des Perrières	Rue Mariotte	3	100	U
200	DIJON	Rue Monge	Rue Condorcet	Rue de l'Arquebuse	3	100	U
201	DIJON	Rue Montigny	Place Saint Bernard	Rue Devosge	3	100	U
202	DIJON	Rue Nodot	Rue Jehan de Marville	Avenue Albert 1er	4	30	ouvert
203	DIJON	Rue Paul Cabet	Rue Berlier	Place du 30 Octobre	4	30	ouvert
204	DIJON	Rue Rameau	Place de la Liberation	Place du Théâtre	3	100	U
205	DIJON	Rue Recteur Marcel Bouchard	Voie Georges Pompidou	Rue Coubertin	4	30	ouvert
206	DIJON	Rue Sambin	Rue Gagnereaux	Place Général Estienne	4	30	ouvert
207	DIJON	Rue Sambin	Rue Devosge	Rue Gagnereaux	3	100	ouvert
208	DIJON	Rue Verrene	Rue des Forges	Rue Jeannin	4	30	ouvert
208	DIJON	Raccordement rue de Neuilly/A39	Boulevard Docteur Petitjean	A39	3	100	ouvert
208	DIJON	Raccordement rue de Neuilly/A39	Rue de Neuilly	Boulevard Docteur Petitjean	3	100	ouvert
211	DIJON, FONTAINE-LES-DIJON	Route d'Ahuy	Boulevard des Allobroges	Rue du Morvan	3	100	ouvert
212	DIJON, FONTAINE-LES-DIJON	Route d'Ahuy	Rue du Morvan	Rue de Bruges	4	30	ouvert
213	DIJON, LONGVIC	Boulevard de Chicago	Rue d'Auxonne	Avenue de l'Europe	4	30	ouvert
214	DIJON, LONGVIC	Rue des Verriers	Rue des Rotondes	Chemin de la Colombière	4	30	ouvert
215	DIJON, QUETIGNY, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Boulevard Jean Jaurès	RD126	Boulevard du Champ aux Métiers	4	30	ouvert
216	DIJON, SAINT-APOLLINAIRE	Prolongement de la Rue de Malines	Rue de Malines	Liaison Arc-Dijon	4	30	ouvert

Numéro de tronçon	Communes concernées	Appellation de la voie	Tenant	Aboutissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (rues en "U" ou tissu ouvert)
217	DIJON, SAINT-APOLLINAIRE	Rond-point du 8 Mai 1945	Avenue Raymond Poincaré	Avenue du Colonel Prat	3	100	ouvert
218	DIJON, SAINT-APOLLINAIRE	Rue de Cracovie	Avenue de Dallas	Rue de l'Yser	3	100	ouvert
219	DIJON, SAINT-APOLLINAIRE	Rue de l'Yser	Rue de Cracovie	Rue de Malines	4	30	ouvert
220	DIJON, SAINT-APOLLINAIRE	Rue Paul Gaffarel	Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny	Rue professeur Marion	4	30	ouvert
221	DIJON, SENNECEY-LES-DIJON	RD905	A39	Panneau d'agglomération nord-ouest de Sennecey	3	100	ouvert
222	DIJON, TALANT	Avenue du 1er Consul	Boulevard Chamoine Kir	Limite de commune Dijon / Plombières	3	100	ouvert
223	DIJON, TALANT	Boulevard de Chèvre Morte	Boulevard de l'Ouest	Rue de Talant	3	100	ouvert
225	FONTAINE-LES-DIJON	Boulevard des Aiguillottes	Boulevard des Allobroges	Rue de Bourgogne	3	100	ouvert
226	FONTAINE-LES-DIJON	Boulevard des Allobroges	Route d'Ahuy	Rue de Dijon	3	100	ouvert
227	FONTAINE-LES-DIJON	Route d'Ahuy	Rue de Bruges	Limite de commune Dijon / Ahuy	4	30	ouvert
228	FONTAINE-LES-DIJON	Rue de Dijon	Rue du Général de Gaulle	Rue des Grands Champs	3	100	ouvert
229	FONTAINE-LES-DIJON	Rue de Dijon	Rue des Grands Champs	Rue d'Hauteville	4	30	ouvert
230	FONTAINE-LES-DIJON	Rue de Dijon	Limite de commune Dijon / Fontaine	Rue du Général de Gaulle	4	30	ouvert
231	FONTAINE-LES-DIJON	Rue de Pouilly	Rue des Félizots	Rue du Stade	3	100	ouvert
232	FONTAINE-LES-DIJON	Rue des Félizots	Rue du Faubourg St Martin	Rue de Pouilly	3	100	ouvert
233	FONTAINE-LES-DIJON	Rue du Clos Guillaume	Rue du Faubourg St Martin	Rue du Général de Gaulle	3	100	ouvert
234	FONTAINE-LES-DIJON	Rue du Faubourg St Nicolas	Rue du Faubourg St Martin	Boulevard des Allobroges	4	30	ouvert
235	FONTAINE-LES-DIJON	Rue du Général de Gaulle	Rue de l'Europe	Rue de Dijon	3	100	ouvert
236	FONTAINE-LES-DIJON	Rue du Stade	Rue de Pouilly	Rue de la Grande Fin	4	30	ouvert
237	FONTAINE-LES-DIJON	Rue Majnoni d'Intignano	Rue du Stade	Route d'Ahuy	4	30	ouvert
238	FONTAINE-LES-DIJON, DAIX	Rue d'Hauteville, RD107	Rue de Dijon	Rue de Dijon	4	30	ouvert
239	LONGVIC	Avenue de l'Europe	Route de Dijon	Boulevard de Chicago	4	30	ouvert
240	LONGVIC	Avenue Président Kennedy	Route de Dijon	Boulevard de Chicago	4	30	ouvert
241	LONGVIC	Boulevard de Beauregard, D122A	Rond-point de Beauregard	Voie Georges Pompidou	3	100	ouvert
242	LONGVIC	Boulevard des Industrie	Route de Dijon	Boulevard Eiffel	4	30	ouvert
243	LONGVIC	Boulevard Eiffel	Rue Lavoisier	Limite de commune Longvic / Ouges	3	100	ouvert
244	LONGVIC	Che de la Colombière	Rue des Verriers	Rue Romelet	4	30	ouvert
245	LONGVIC	Rocade Sud, D122A	Voie Georges Pompidou	Boulevard Palisy	2	250	ouvert
246	LONGVIC	Route de Dijon	Route de Seurre D996	Limite de commune Longvic / Dijon	3	100	ouvert
247	LONGVIC	Rue de Romelet	Boulevard Eiffel	Chemin de la Colombière	4	30	ouvert
248	LONGVIC	Rue du Paquier	Boulevard des Industrie	Voie Georges Pompidou	4	30	ouvert
249	LONGVIC	Rue Jules Guesde	Route de Dijon	D122A	4	30	ouvert
250	LONGVIC, DIJON, SAINT-APOLLINAIRE	Voie Georges Pompidou	Carrefour de Beauregard	Rue de la Redoute (accès Z.I.)	1	300	ouvert
251	LONGVIC, DIJON, SENNECEY-LES-DIJON	D122A	Rue Jules Guesde	D905	4	30	ouvert
252	LONGVIC, OUGES	D996	Rue Armand Thibaut	D122A	4	30	ouvert
253	NEUILLY-LES-DIJON	D905	Panneau d'agglomération ouest de Neuilly	Allée des Marronniers	4	30	ouvert

Numéro de tronçon	Communes concernées	Appellation de la voie	Tenant	Aboutissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (rues en "U" ou tissu ouvert)
254	NEUILLY-LES-DIJON	Route de Dijon	Allée des Marronniers	Rue Corneille	4	30	ouvert
255	NEUILLY-LES-DIJON / CRIMOLOIS	RD905	Rue Corneille	Panneau d'agglomération sud-est	4	30	ouvert
256	OUGES	Boulevard Eiffel	Limite de commune Longvic / Ouges	RD 996 Seurre	4	30	ouvert
257	PLOMBIERES-LES-DIJON	Route de Dijon	Rue Albert Rémy	Limite de commune Dijon / Plombières	3	100	ouvert
258	QUETIGNY	Avenue de l'Université	Avenue de Bourgogne	Limite de commune Quetigny / Dijon	2	250	ouvert
259	QUETIGNY	Avenue du 8 Mai 1945	Avenue du Stade	Limite de commune Quetigny / Chevigny	4	30	ouvert
260	QUETIGNY	Avenue du Château	Avenue du Stade	Avenue de Bourgogne	3	100	ouvert
261	QUETIGNY	Avenue du Stade	Avenue du Château	Avenue du 8 Mai 1945	4	30	ouvert
262	QUETIGNY	Avenue Salvador Allende	Boulevard de la Motte	Limite de commune Quetigny / St-Ap	4	30	ouvert
263	QUETIGNY	Boulevard de l'Europe	Avenue de l'Université	Raccordement Boulevard de l'Europe/Liaison Arc-Dijon	3	100	ouvert
264	QUETIGNY	Boulevard de l'Europe	Raccordement Boulevard de l'Europe/Liaison Arc-Dijon	Avenue Salvador Allende	4	30	ouvert
265	QUETIGNY	Boulevard du Champ aux Métiers	Boulevard du Grand Marché	Boulevard Jean Jaurès	4	30	ouvert
266	QUETIGNY	Boulevard du Grand Marché	Avenue de l'Université	Boulevard du Champ aux Métiers	4	30	ouvert
267	QUETIGNY	Boulevard Jean Jaurès	Avenue de l'Université	Boulevard du Champ aux Métiers	3	100	ouvert
268	QUETIGNY, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Avenue de Bourgogne	Avenue de l'Université	RD 108	4	30	ouvert
269	RUFFEY-LES-ECHIREY	Rue de Mayence	Limite de commune Dijon / St Apollinaire	Panneau d'agglomération nord de Dijon	4	30	ouvert
270	RUFFEY-LES-ECHIREY	Voie Georges Pompidou	Rue de la Redoute (accès Z I.)	Rond-point Georges Pompidou	2	250	ouvert
271	SAINT-APOLLINAIRE	Avenue du Colonel Prat	RP du 8 Mai 1945	Lim de commune Dijon/St Apollinaire	3	100	ouvert
272	SAINT-APOLLINAIRE	Prolongement Boulevard de l'Europe	Boulevard de l'Europe	Liaison Arc-Dijon	2	250	ouvert
273	SAINT-APOLLINAIRE	Prolongement Boulevard de l'Europe	Liaison Arc-Dijon	Rue de Quetigny	4	30	ouvert
274	SAINT-APOLLINAIRE	Route de Gray	Avenue du Colonel Prat	D70	3	100	ouvert
275	SAINT-APOLLINAIRE	Rond-point de l'Hôpital Militaire	Rue Jean Moulin	Liaison Arc-Dijon	3	100	ouvert
276	SAINT-APOLLINAIRE	Rue de Quetigny	Route de Gray	Limite de commune St-Apollinaire / Quétigny	4	30	ouvert
277	SAINT-APOLLINAIRE	Rue des Longènes	Route de Gray	Rue Docteur Schmitt	4	30	ouvert
278	SAINT-APOLLINAIRE	Rue en Paillery	Limite de commune Dijon/St-Apollinaire	Rue de la Fleuriée	4	30	ouvert
279	SAINT-APOLLINAIRE, DIJON	Rue Docteur Schmitt	Rue Paul Gaffarel	Rue Jean Moulin	4	30	ouvert
280	SAINT-APOLLINAIRE, DIJON	Rue Jean Moulin	Rue Ernest Bouteiller	Rond-point de l'Hôpital Militaire	3	100	ouvert
281	SAINT-APOLLINAIRE, DIJON	Rue Jean Moulin	Avenue du Colonel Prat	Rue Ernest Bouteiller	3	100	ouvert
282	SENNECEY-LES-DIJON	RD905	Panneau d'agglomération nord de Sennecey	Panneau d'agglomération sud de Sennecey	4	30	ouvert
283	SENNECEY-LES-DIJON	Route de Chevigny	Rond-point dit "de la Flambee"	Limite de commune Sennecey / Chevigny	4	30	ouvert
284	SENNECEY-LES-DIJON, NEUILLY-LES-DIJON	D905	Panneau d'agglomération sud de Sennecey	Panneau d'agglomération ouest de Neuilly	3	100	ouvert

Numéro de tronçon	Communes concernées	Appellation de la voie	Tenant	Aboutissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (rues en "U" ou tissu ouvert)
287	TALANT	Avenue de la Combe Valton	Rond-point de l'Europe	Avenue du 1er Consul	4	30	ouvert
288	TALANT	Boulevard de Troyes	Rue des Arandes	Rue de Bellevue	3	100	ouvert
289	TALANT	Chemin de Chèvre Morte	Boulevard de l'Ouest	Avenue Albert 1er	4	30	ouvert
290	TALANT	Rond-point de l'Europe	Avenue du Général Canzio	Avenue de la Combe Valton	4	30	ouvert
291	TALANT	Rue de Bellevue	Boulevard de Troyes	Chemin du Lavoir	4	30	ouvert
292	TALANT	Rue de Bellevue	Chemin du Lavoir	Rue du Grand Puits	4	30	ouvert
293	TALANT	Rue du Grand Puits	Rue de Bellevue	Rond-point de l'Europe	4	30	ouvert
294	TALANT	Rue Edouard Herriot	Boulevard de Troyes	Allée des Eglantines	3	100	ouvert
295	TALANT, DAIX	Boulevard de Troyes	Rue de Bellevue	Du panneau d'agglomération ouest de Talant	4	30	ouvert
296	TALANT, DIJON	Boulevard des Clomiers	Avenue Victor Hugo	Rue de Talant	3	100	ouvert
285	SEURRE	Avenue de la Gare	Avenue de la Gare	Grande Rue du Faubourg St Michel	4	30	ouvert
286	SEURRE	Grande Rue du Faubourg St Michel	Avenue de la Gare	RD976	4	30	ouvert
224	FENAY, OUGES, BRETENIERE	A31	PR 32	PR 34	1	300	ouvert

Le tronçon 224, classé en catégorie 2 lors du classement interurbain est modifié et classé en catégorie 1 par le présent projet d'arrêté urbain

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 "Cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au dessus du plan de roulement et:

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les "rues en U";
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 3

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

Pour les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé conformément aux arrêtés pris en application du décret 95-20 susvisé.

Des copies de l'arrêté du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995 sont annexées au présent arrêté.

Article 4

L'isolement des bâtiments définis à l'article précédent est déterminé de manière forfaitaire par une méthode simplifiée dont les modalités sont définies à l'article 6 de l'arrêté du 30 mai 1996.

Toutefois, le maître d'ouvrage du bâtiment à construire peut déduire la valeur de l'isolement d'une évaluation plus précise des niveaux sonores en façade, s'il souhaite prendre en compte les données urbanistiques et topographiques particulières, l'implantation de la construction dans le site, et le cas échéant, l'influence des conditions météorologiques locales.

Cette évaluation est faite sous sa responsabilité selon les modalités définies à l'article 7 de l'arrêté du 30 mai 1996, en tenant compte des niveaux sonores de la voie au point de référence qui sont mentionnés ci-dessous :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Article 5

Le présent arrêté est applicable, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture et de son affichage dans les mairies des communes concernées.

Article 6

Les communes concernées par le présent arrêté sont : Ahuy, Breteniere, Chenove, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Daix, Dijon, Fèney, Fontaine-les-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Cote, Neuilly-les-Dijon, Ouges, Plombières-les-Dijon, Quetigny, Ruffey-les-Echirey, Saint-Apollinaire, Sennecey-les-Dijon, Seurre, Talant, Varois-et-Chaignot

Article 7

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement
- Monsieur le Directeur Régional de la SNCF
- Monsieur le Directeur Régional d'Exploitation Bourgogne de la SAPRR
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Messieurs et mesdames les maires des communes concernées,
sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à chacun des maires concernés et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or

Annexes:

- Copie des arrêtés du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995.

DIJON, le 25 MAI 2000



Le Préfet,
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Roland MEYER

10 Janvier 2000

**ARRETE PREFECTORAL DE CLASSEMENT SONORE
DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES**

Le préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte d'Or, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1,

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,

Vu le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

Vu l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu l'avis des communes suite à leur consultation en date du 5 juillet 1999.

Considérant que les infrastructures de transport terrestre visées à l'article 2 du présent arrêté doivent être classées en fonctions de leurs caractéristiques sonores et de leur trafic,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or,

Arrête:

Article 1

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de la Côte d'Or aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

Le tableau suivant donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné et la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons. Cette largeur est mesurée :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Les niveaux sonores que les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans ces secteurs sont précisés à l'article 4.

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	secteurs affectés par le bruit	(rues en "U" ou tissu ouvert)	Observations
A31	Agencourt, Beaune, Boncourt-Le-Bois, Brochon, Chorey-Les-Beaune, Comblanchien, Corgoloin, Couchey, Fenay, Fixin, Flagey-Echezeaux, Gevrey-Chambertin, Gilly-Les-Citeaux, Ladoix-Serrigny, Morey-Saint-Denis, Nuits-Saint-Georges, Perrigny-Les-Dijon... ...Premeaux-Prissey, Quincey, Saint-Philibert, Vignoles	De la bifurcation A6/A31 (PR 0) à la bifurcation A31/A311 (PR 28,1)	1	300 m	O	
A31	Breteniere, Couchey, Crimolois, Fauverney, Fenay, Ouges, Perrigny-Les-Dijon, Rouvres-En-Plaine	Du PR 28,1 à la bifurcation A31/A39 (PR 38)	2	250 m	O	
A31	Arc-Sur-Tille, Arceau, Beire-Le-Chatel, Bousseu, Bressey-Sur-Tille, Brognon, Chevigny-Saint-Sauveur, Couteron, Fauverney, Gemeaux, Lux, Magny-Sur-Tille, Orgeux, Orville, Pichanges, Saint-Julien, Selongev, Spoy, Til-Chatel, Vernois-Les-Vesvres	Du PR 38 au département de la Haute Marne	1	300 m	O	
A311	Couchey, Fenay, Perrigny-Les-Dijon	De la bifurcation A31/A311 (PR 27,9) à section courante A311 (PR 28,7)	2	250 m	O	Bretelle sens Nuits-St-Georges - Dijon
A311	Couchey, Perrigny-Les-Dijon	De la bifurcation A31/A311 (PR 28,1) à section courante A311 (PR 28,7)	2	250 m	O	Bretelle sens Dijon - Nuits-St-Georges
A311	Fenay, Longvic, Marsannay-La-Cote, Perrigny-Les-Dijon	Du PR 28,7 au carrefour de Beauregard (fin A311)	2	250 m	O	
A36	Ladoix-Serrigny	De la bifurcation A31/A36 (PR 216,9) à A31 (PR 6)	3	100 m	O	Bretelle sens Seurre - Beaune
A36	Ladoix-Serrigny	De la bifurcation A31/A36 (PR 216,9) à A31 (PR 6,450)	3	100 m	O	Bretelle sens Beaune Seurre
A36	Argilly, Bagnot, Chambian, Franxault, Glanon, Labruyere, Ladoix-Serrigny, Laperriere-Sur-Saone, Losne, Montmain, Pagny-Le-Chateau, Saint-Seine-En-Bache, Saint-Symphorien-Sur-Saone, Samerey, Seurre, Villy-Le-Moutier	De la bifurcation A31/A36 (PR 216,9) à bifurcation A39/A36 (PR 175,6)	3	100 m	O	
A36	Flagey-Les-Auxonne, Saint-Seine-En-Bache	Du PR 175,6 au département du Jura	1	300 m	O	
A38	Aubigny-Les-Sombernon, Civry-En-Montagne, Creancey, Echannay, Mesmont, Pouilly-En-Auxois, Remilly-En-Montagne, Semarey, Sombernon	Du peage de Pouilly-en-Auxois au pont de la RD905 à Mesmont	3	100 m	O	
A38	Agey, Corcelles-Les-Monts, Fleurey-Sur-Ouche, Malain, Mesmont, Plombieres-Les-Dijon, Praon, Remilly-En-Montagne, Sainte-Marie-Sur-Ouche, Velars-Sur-Ouche	Du pont de la RD905 à Mesmont à la limitation 80 km/h à Plombieres	2	250 m	O	
A38	Plombieres-Les-Dijon	De la limitation 80 km/h à Plombieres au carrefour RN5/A38	3	100 m	O	
A39	Chevigny-Saint-Sauveur, Crimolois, Dijon, Fauverney, Neuilly-Les-Dijon, Sennecey-Les-Dijon	De la rocade Est de Dijon à la bifurcation A31/A39 (PR 6,4)	2	250 m	O	
A39	Auxonne, Beire-Le-Fort, Cessy-Sur-Tille, Champdotre, Collonges-Les-Premieres, Fauverney, Flagey-Les-Auxonne, Genlis, Izier, Labergement-Foigny, Labergement-Les-Auxonne, Les Maillys, Magny-Sur-Tille, Pont, Premieres, Saint-Seine-En-Bache... ...Soirans, Tillenay, Treclun	Du PR 6,4 au département du Jura	1	300 m	O	

de l'infrastructure	Communes concernées.	Délimitation du tronçon.	Catégorie de l'infrastructure	secteurs affectés par le bruit	(rues en "U" ou tissu ouvert)	Observations
A6	Beilenoy-Sous-Pouilly, Beurizot, Bierre-Les-Semur, Bouhey, Brianny, Chailly-Sur-Armançon, Charny, Châteauneuf, Clamerey, Colombier, Courcelles-Les-Semur, Creancey, Cruguey, Eguilly, Epoisses, Flee, Fontangy, Forleins, Gissey-Le-Vieil... ...Maconge, Marcigny-Sous-Thil, Montberthault, Nan-Sous-Thil, Noidan, Normier, Pouilly-En-Auxois, Precy-Sous-Thil, Roilly, Rouvres-Sous-Meilly, Sainte-Sabine, Thoisy-Le-Desert, Thorey-Sous-Charney... ...Thorey-Sur-Ouche, Toutry, Vandenesse-En-Auxois, Vic-De-Chassenay, Vieux-Château	Du département de l'Yonne au passage à 2 + 3 Voies (PR 281)	1	300 m	O	
A6	Aubaine, Beaune, Bessey-En-Chaume, Bligny-Sur-Ouche, Bouze-Les-Beaune, Chorey-Les-Beaune, Savigny-Les-Beaune, Thorey-Sur-Ouche	Du PR 281 à la bifurcation A31/A6 (PR 302,3)	2	250 m	O	
A6	Beaune, Vignoles	Du PR 302,3 au raccordement A31 (PR 304,5)	2	250 m	O	Bretelle sens Pouilly - Beaune
A6	Beaune, Vignoles	Du PR 302,3 au raccordement A31 (PR 304,5)	2	250 m	O	Bretelle sens Beaune - Pouilly
A6	Beaune, Bligny-Les-Beaune, Levernois, Merceuil, Montagny-Les-Beaune, Tailly	Du PR 304,5 au département de Saône et Loire	1	300 m	O	
N74 - route de Pommard	Beaune, Pommard	du guidon de Pommard à l'avenue de la Résistance	3	100 m	O	
Rue du faubourg Bretonniere	Beaune	de l'avenue de la Résistance au boulevard Bretonniere	3	100 m	O	
Boulevard Bretonniere	Beaune	de rue du faubourg Bretonniere à l'avenue Charles de Gaulle	3	100 m	O	
Boulevard St Jacques	Beaune	de l'avenue Charles de Gaulle à la rue du faubourg Pepreuil	3	100 m	O	
Boulevard Pepreuil	Beaune	de la rue du faubourg Pepreuil à la rue du faubourg Madeleine	3	100 m	O	
Boulevard Jules Ferry	Beaune	de la rue du faubourg Madeleine à la rue du faubourg St Jean	3	100 m	O	
Boulevard Joffre	Beaune	de la rue du Faubourg St Jean à la porte St Nicolas	3	100 m	O	
Boulevard Foch	Beaune	de la porte St Nicolas à l'avenue de l'Aigue	3	100 m	O	
Boulevard Foch	Beaune	de l'avenue de l'Aigue à l'avenue de la République	3	100 m	O	
Boulevard Clémenceau	Beaune	de l'avenue de la République au boulevard Bretonniere	3	100 m	O	
Avenue de la Résistance	Beaune	de la rue du faubourg Bretonniere à la rue Bourgelat	3	100 m	O	
Avenue de la Résistance	Beaune	de la rue Bourgelat à l'allée des Peupliers	4	30m	O	
Rue Bourgelat	Beaune		3	100 m	O	
Rue Jean des Vignes Rouges	Beaune		3	100 m	O	
Avenue Charles de Gaulle	Beaune	du boulevard St Jacques à la rue Jean des Vignes Rouges	4	30m	O	
Avenue Charles de Gaulle	Beaune	de la rue Jean des Vignes Rouges au giratoire RN470	3	100 m	O	
Avenue Charles de Gaulle	Beaune, Levernois	du giratoire Charles de Gaulle à l'autoroute Y.C. péage	3	100 m	O	
Rue du faubourg Pepreuil	Beaune	du boulevard Pepreuil à la rue du Moulin Pepreuil	4	30m	O	
Rue du faubourg Pepreuil	Beaune	de la rue du Moulin Pepreuil à la rue du lieutenant Dupuis	4	30m	O	
Rue du Moulin Pepreuil	Beaune	de la rue du faubourg St Jacques à la rue du faubourg Pepreuil	4	30m	O	
Rue du faubourg Madeleine	Beaune	du boulevard Pepreuil à la place Madeleine	3	100 m	U	

	communes concernées	Délimitation du tronçon	l'infrastructure	secteurs affectés par le bruit	(rues en U ou tissu ouvert)	Observations
Rue du faubourg Madeleine	Beaune	au droit de la place Madeleine jusqu'à la rue P. Joigneau	4	30m	O	
Rue du faubourg Madeleine	Beaune	de la place Madeleine au square Malmédy	3	100 m	U	
Rue de Seurre	Beaune	du square Malmédy à la rue de Bellevue	4	30m	O	
Rue du faubourg St Jean	Beaune	du boulevard Ferry à avenue des Lyonnais	3	100 m	U	
Rue du faubourg St Jean	Beaune	de l'avenue des Lyonnais à la rue de Bellevue	4	30m	O	
Rue de Bellevue	Beaune		4	30m	O	
D973 route de Seurre-	Beaune	de la rue de Bellevue à l'avenue du Lac	4	30m	O	
C973 route de Seurre	Beaune	de l'avenue du Lac au boulevard urbain est	3	100 m	O	
D 973 route de Seurre	Beaune	du boulevard urbain est à la rue Gaston Chevrolet	3	100 m	O	
C 973 route de Seurre	Beaune	de la rue Gaston Chevrolet à la RD20h (accès vignoles)	3	100 m	O	
Boulevard urbain est	Beaune	route de la route de Seurre à la RD970 (route de Verdun)	3	100 m	O	
Boulevard urbain est (RD970)	Beaune	de la route de Verdun au giratoire Charles de Gaulle	3	100 m	O	
D970 route de Verdun sur Doubs	Beaune, Levernois	du boulevard urbain est à l'accès bureaux SAPRR	4	30m	O	
Rue de Lorraine	Beaune	de la place Monge à la rue Charles Aubertin	3	100 m	U	
Rue de Lorraine	Beaune	de la rue Charles Aubertin au boulevard Foch	3	100 m	U	
Rue du faubourg St Nicolas	Beaune	du boulevard Foch à la route de Savigny	2	250 m	U	
Rue du faubourg St Nicolas	Beaune	de la route de Savigny à la rue de la Sablière	3	100 m	O	
Route de Dijon	Beaune, Choresy-Les-Beaune, Savigny-Les-Beaune	de la rue de la Sablière à la limite d'agglomération de Beaune	3	100 m	O	
Avenue du lac	Beaune	de la route de Seurre au chemin de Champagne	4	30m	O	
Avenue de l'Aigue	Beaune	du boulevard Foch à la rue des Rôles	4	30m	O	
Avenue de l'Aigue	Beaune	de la rue des Rôles à l'avenue Guigogne de Salins	4	30m	O	
Avenue Guigogne de Salins	Beaune	de l'avenue de l'Aigue à l'avenue des Stades	4	30m	O	
Avenue Roger Duchet	Beaune	de l'avenue des Stades à la rue des Blanches Fleurs	4	30m	O	
Rue des Blanches Fleurs	Beaune	de l'avenue Roger Duchet à la rue G. Guynemer	4	30m	O	
Rue G. Guynemer	Beaune	de la rue des Blanches Fleurs à la rue Edouard Joly	4	30m	O	
Rue des Rôles	Beaune	de l'avenue de l'Aigue à l'avenue de Bensheim	4	30m	O	
Route de Savigny	Beaune	de la route de Dijon à la rue Auguste Dubois	3	100 m	O	
Route de Savigny	Beaune	de la rue Auguste Dubois à la rue des Cents Vignes	3	100 m	O	
Rue Auguste Dubois	Beaune	de la route de Savigny à la rue des Blanches Fleurs	4	30m	O	
Route de Verdun	Beaune	de la rue Lieutenant Dupuis au boulevard urbain Est	4	30m	O	
Rue du Faubourg Saint-Jacques	Beaune	de la rue du Moulin Pepreuil à la rue Jean Moulin	4	30m	O	
Rue Jean Moulin	Beaune	de l'avenue Charles de Gaulle à la rue du faubourg Saint-Jacques	4	30m	O	
D108	Quétigny	du carrefour avenue du Château/avenue du stade au panneau d'agglomération de Quétigny	4	30m	O	
D108	Couternon, Quétigny	du panneau d'agglomération de Quétigny au panneau d'agglomération de Couternon	3	100 m	O	
D108	Couternon	du panneau d'agglomération de Couternon au carrefour avec voie communale au droit du château d'eau	4	30m	O	
D28	Bretigny, Clénay, Ruffey-Les-Echirey, Saint-Julien	du panneau d'agglomération nord de Dijon à la limitation à 60 km/h au sud-ouest de Saint-Julien	3	100 m	O	

de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	secteurs affectés par le bruit	(rues en "U" ou tissu ouvert)	Observations
D28	Saint-Julien	de la limitation à 60 km/h au sud-ouest de Saint-Julien au carrefour giratoire D28-D28a	4	30m	O	
D70	Saint-Apollinaire	du carrefour D107b (vers Quetigny) au panneau d'agglomération est de Saint-Apollinaire	3	100 m	O	
D70	Saint-Apollinaire, Variois-Et-Chaignot	du panneau d'agglomération est de Saint-Apollinaire à la limitation à 70 km/h au droit de la ferme du Bois de Variois	2	250 m	O	
D70	Arc-Sur-Tille, Arceau, Couternon, Magny-Saint-Médard, Orgeux, Variois-Et-Chaignot	de la limitation à 70 km/h au droit de la ferme du Bois de Variois au panneau d'agglomération ouest de Magny-Saint-Médard	3	100 m	O	
D70	Magny-Saint-Médard	du panneau d'agglomération ouest de Magny-Saint-Médard au panneau d'agglomération est de Magny-Saint-Médard	4	30m	O	
D70	Bellengueve, Magny-Saint-Médard, Mirebeau-Sur-Beze, Savolles	du panneau d'agglomération est de Magny-Saint-Médard au panneau d'agglomération sud-ouest de Mirebeau	3	100 m	O	
D70	Mirebeau-Sur-Beze	du panneau d'agglomération sud-ouest de Mirebeau au carrefour D70-D25a (rue des Moulins)	4	30m	O	
D8	Nuits-Saint-Georges	de la R.N.74 au giratoire D8-D11-D35	3	100 m	O	
D903	Ahuy, Asnières-Les-Dijon, Chaignay, Dijon, Epagny, Is-Sur-Tille, Messigny-Et-Vantoux, Norgues-La-Ville, Savigny-Le-Sec	du rond-point Georges Pompidou (Toison d'Or a Dijon) au carrefour D903-D901	3	100 m	O	
D905	Alise-Sainte-Reine, Menetreux-Le-Pitois, Venarey-Les-Laumes	de la route d'Alise (lieu-dit Baccarat au carrefour D905/D119A a Menetreux-le-Bas	4	30m	O	
D905	Montbard	de l'accès supermarché (route de Dijon) au carrefour D905/D980	4	30m	O	
D905	Montbard	rue Carnot (de l'avenue du Maréchal Leclerc a la rue d'Arbantes) et avenue Maréchal Leclerc	4	30m	O	
D954	Semur-En-Auxois	avenue du Gal Mazilier du carrefour D970/D954 à proximité de la gendarmerie à la limite est du secteur pavé	4	30m	O	
D954	Semur-En-Auxois	secteur pavé (rues de la Liberté, Voltaire, du Pont Joly)	3	100 m	O	
D954	Semur-En-Auxois	rues du Pont Joly et de Paris de la limite ouest du secteur pavé au carrefour D954/D1	4	30m	O	
D968	Bretanière, Ouges, Rouvres-En-Plaine, Thorey-En-Plaine	de la bifurcation D968-D996 (bretelle sens nord-sud) au panneau d'agglomération nord de Thorey-en-Plaine	3	100 m	O	
D968	Thorey-En-Plaine	du panneau d'agglomération nord de Thorey-en-Plaine au panneau d'agglomération sud de Thorey-en-Plaine	4	30m	O	Traversée de Thorey-en-Plaine
D968	Longecourt-En-Plaine, Thorey-En-Plaine	du panneau d'agglomération sud de Thorey-en-Plaine au panneau d'agglomération nord de Longecourt-en-Plaine	3	100 m	O	
D968	Longecourt-En-Plaine	du panneau d'agglomération nord de Longecourt-en-Plaine au panneau d'agglomération sud de Longecourt-en-Plaine	4	30m	O	Traversée de Longecourt-en-Plaine
D968	Aiserey, Brazey-En-Plaine, Longecourt-En-Plaine, Saint-Jean-De-Losne, Saint-Usage	du panneau d'agglomération sud de Longecourt-en-Plaine à l'allée des Bastions des Charmilles à Saint-Jean-de-Losne	3	100 m	O	
D968	Saint-Jean-De-Losne	de l'allée des Bastions des Charmilles à la rue du Château à Saint-Jean-de-Losne	2	250 m	U	

nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon	l'infrastructure	secteurs affectés par le bruit	(rues en "U" ou tissu ouvert)	Observations
D968	Losne, Saint-Jean-De-Losne	de la rue du Château à Saint-Jean-de-Losne au panneau d'agglomération sud de Losne	4	30m	O	
D968	Losne	du panneau d'agglomération sud de Losne au carrefour giratoire D968-D24 à Changey	3	100 m	O	
D973	Pouilly-Sur-Saone, Seurre	du carrefour D973-D996 à Pouilly-sur-Saône à la limitation à 60 km/h vers le camping de Seurre	3	100 m	O	
D973	Jallanges, Pouilly-Sur-Saone, Seurre	de la limitation à 60 km/h vers le camping de Seurre au panneau d'agglomération sud de Jallanges	4	30m	O	
D973	Jallanges, Trugny	du panneau d'agglomération sud de Jallanges au département de Saône et Loire	3	100 m	O	
D973	Beaune, Pommard	du carrefour avec RN74 à la limite d'agglomération nord de Pommard	3	100 m	O	
D973	Pommard	de la limite d'agglomération nord de Pommard à la place de l'Europe à Pommard (D17)	4	30m	O	Traversée de Pommard
D973	Pommard	de la place de l'Europe (D17) à la rue de la Croix de Pommard (D17)	3	100 m	U	Traversée de Pommard
D973	Pommard	de la rue de la Croix de Pommard (D17) à la limite d'agglomération sud de Pommard	4	30m	O	Traversée de Pommard
D973	Meursault, Monthelie, Pommard, Volnay	de la limite d'agglomération sud de Pommard au carrefour D973/D111B à Meursault	3	100 m	O	
D980	Montbard	rues François Debussy, Voltaire et rocade Pierre-Mendès France	3	100 m	O	
D980	Chatillon-Sur-Seine	de la place Joffre à la rue Rameau	4	30m	O	
D996	Longvic, Ouges	du giratoire D996-boulevard Eiffel à Longvic à la bifurcation D996-D968	2	250 m	O	
D996	Fenay, Ouges	de la bifurcation D996-D968 au panneau d'agglomération nord de Chevigny	3	100 m	O	
D996	Fenay	du panneau d'agglomération nord de Chevigny au panneau d'agglomération sud de Chevigny	4	30m	O	Traversée de Chevigny
D996	Fenay	du panneau d'agglomération sud de Chevigny au panneau d'agglomération nord de Fenay	3	100 m	O	
D996	Fenay, Saulon-La-Rue	du panneau d'agglomération nord de Fenay au panneau d'agglomération sud de Fenay	4	30m	O	Traversée de Fenay
D996	Fenay, Saulon-La-Rue	du panneau d'agglomération sud de Fenay au panneau d'agglomération nord de Saulon-la-Rue	3	100 m	O	
D996	Barges, Saulon-La-Rue	du panneau d'agglomération nord de Saulon-la-Rue au panneau d'agglomération sud de Saulon-la-Rue	4	30m	O	Traversée de Saulon-la-Rue
D996	Barges, Noiron-Sous-Gevrey, Saulon-La-Chapelle, Saulon-La-Rue	du panneau d'agglomération sud de Saulon-la-Rue au panneau d'agglomération nord de Noiron-sous-Gevrey	3	100 m	O	
D996	Noiron-Sous-Gevrey	du panneau d'agglomération nord de Noiron-sous-Gevrey au panneau d'agglomération sud de Noiron-sous-Gevrey	4	30m	O	Traversée de Noiron-sous-Gevrey
D996	Corcelles-Les-Cîteaux, Noiron-Sous-Gevrey	du panneau d'agglomération sud de Noiron-sous-Gevrey au panneau d'agglomération nord de Corcelles-les-Cîteaux	3	100 m	O	

Identifiant de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (rues en "U" ou tissu ouvert)	Observations
D996	Corcelles-Les-Citeaux	du panneau d'agglomération nord de Corcelles-les-Citeaux à l'accès à l'entreprise CERMEC	4	30m	O	Traversée de Corcelles-les-Citeaux
Rue Paul Langevin	Montbard	rue Paul Langevin	4	30m	O	
N5	Chevigny-Saint-Sauveur, Crimolois, Fauverney, Neuilly-les-Dijon	Du giratoire A39/RN5 à Crimolois au panneau d'agglomération de Fauverney-Ouest	2	250 m	O	
N5	Fauverney, Genlis, Magny-Sur-Tille, Varanges	Du panneau d'agglomération de Fauverney Ouest à la rue Aristide Briand à Genlis	3	100 m	O	
N5	Genlis	De la rue Aristide Briand à Genlis à la rue de la gare à Genlis	2	250 m	U	
N5	Athée, Auxonne, Champdotre, Collonges-Les-Premières, Genlis, Longeault, Pluvault, Soirans, Tillenay, Treclin, Villers-Les-Pots	De la rue de la gare à Genlis au rempart de la Côte d'Or à Auxonne	3	100 m	O	
N5	Auxonne	Du rempart de la Côte d'Or à Auxonne au boulevard Pasteur à Auxonne	2	250 m	U	
N5	Auxonne, Billezy, Villers-Rotin	Du boulevard Pasteur à Auxonne au département du Jura	3	100 m	O	
N6	Saulieu	De la RD980 (route de Precy-sous-Thil) à la RD15 (route d'Autun)	3	100 m	O	Traversée de Saulieu
N6	Arnay-Le-Duc	De la RN81 (vers Pouilly-en-Auxois) à la RN81 (vers Autun)	3	100 m	O	Traversée d'Arnay-le-Duc
N6	Chassagne-Montrachet, Corpeau	Du carrefour avec la RN74 à Corpeau au département de Saône-et-Loire	3	100 m	O	
N71	Darx, Darois, Hauteville-Les-Dijon, Talant	Du panneau d'agglomération de Talant Ouest à la RD104 vers Prenoys	3	100 m	O	
N71	Chatillon-Sur-Seine	avenue Edouard Herriot (de la rue de Chastenay à la place Joffre)	4	30m	O	
N71	Chatillon-Sur-Seine	rue du Mal de Lattre de Tassigny (de la place Joffre au 49 rue du Mal de Lattre de Tassigny)	3	100 m	O	
N71	Chatillon-Sur-Seine	rue du Mal de Lattre de Tassigny (du 49 rue du Mal de Lattre de Tassigny au 27 rue du Mal de Lattre de Tassigny)	2	250 m	U	
N71	Chatillon-Sur-Seine	rue du Mal de Lattre de Tassigny (du 27 rue du Mal de Lattre de Tassigny au 25 rue du Mal de Lattre de Tassigny)	3	100 m	O	
N71	Chatillon-Sur-Seine	rue du Mal de Lattre de Tassigny (du 25 rue du Mal de Lattre de Tassigny au 1 rue du Mal de Lattre de Tassigny)	2	250 m	U	
N71	Chatillon-Sur-Seine	de la place de la Résistance à la place Marmont	3	100 m	O	
N71	Chatillon-Sur-Seine	de la place Marmonet au 4 rue de la Libération	2	250 m	U	
N71	Chatillon-Sur-Seine	du 4 rue de la Libération au giratoire d'accès à la ZAC Sequana (route de Troyes)	3	100 m	O	
N74	Corpeau, Meursault, Pommard, Puligny-Montrachet, Volnay	Du pont de la RN6 à Corpeau au carrefour D973/N74 à Beaune (guidon de Pommard)	3	100 m	O	
N74	Aloxe-Corton, Beaune, Chorey-Les-Beaune, Ladoix-Serrigny, Savigny-Les-Beaune	Du panneau d'agglomération de Beaune Nord à RD20a (rue de Serrigny) à Ladoix-Serrigny	3	100 m	O	
N74	Aloxe-Corton, Ladoix-Serrigny	De la RD20a à la place du Souvenir à Ladoix-Serrigny	2	250 m	U	
N74	Comblanchien, Corgoloin, Ladoix-Serrigny, Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey	De la place du Souvenir à la rue du Tribourg à Nuits-St-Georges	3	100 m	O	

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu (rues en "U" ou tissu ouvert)	Observations
N74	Nuits-Saint-Georges	De la rue du Tribourg au n° 1 de l'avenue du Général de Gaulle	2	250 m	U	
N74	Nuits-Saint-Georges	Du n° 1 de l'avenue du Général de Gaulle à la place d'Argentine	3	100 m	O	
N74	Nuits-Saint-Georges	De la place d'Argentine au n° 12 de la rue Camille Rodier	2	250 m	U	
N74	Nuits-Saint-Georges	Du n° 12 de la rue Camille Rodier au panneau d'agglomération de Nuits-St-Georges Nord	3	100 m	O	
N74	Nuits-Saint-Georges, Vosne-Romanée	Du panneau d'agglomération de Nuits-St-Georges Nord à la limitation à 70 km/h au Sud de Vosne-Romanée	2	250 m	O	
N74	Vosne-Romanée	De la limitation à 70 km/h au Sud de Vosne-Romanée à la fin de limitation à 70 km/h au Nord de Vosne-Romanée	3	100 m	O	
N74	Chamboille-Musigny, Flagey-Echezeau, Gilly-Les-Cîteaux, Vosne-Romanée, Vougeot	De la fin de limitation à 70 km/h au Nord de Vosne-Romanée au panneau de limitation à 70 km/h au Sud de Morey-St-Denis	2	250 m	O	
N74	Morey-Saint-Denis	Du panneau de limitation à 70 km/h au Sud de Morey-St-Denis au panneau de fin de limitation à 70 km/h au Nord de Morey-St-Denis	3	100 m	O	
N74	Gevrey-Chambertin, Morey-Saint-Denis	Du panneau de fin de limitation à 70 km/h au Nord de Morey-St-Denis au panneau d'agglomération de Gevrey-Chambertin Sud	2	250 m	O	
N74	Brochon, Gevrey-Chambertin	Du panneau d'agglomération de Gevrey-Chambertin Sud au panneau d'agglomération de Brochon Nord	3	100 m	O	
N74	Brochon, Couchey, Fixin, Marsannay-La-Côte, Perrigny-les-Dijon	Du panneau d'agglomération de Brochon Nord au panneau d'agglomération de Marsannay-la-Côte Sud	2	250 m	O	
N74	Chenove, Marsannay-La-Côte, Perrigny-les-Dijon	Du panneau d'agglomération de Marsannay-la-Côte Sud à la limite communale Marsannay-la-Côte - Chenove	3	100 m	O	
N74	Dijon	Du rond-point Georges Pompidou à Dijon à la fin de limitation à 70 km/h (vers réservoirs de Valmy)	3	100 m	O	
N74	Asnières-Les-Dijon, Bellefond, Dijon	De la fin de limitation à 70 km/h (vers réservoirs de Valmy) au carrefour avec RD104 (vers Asnières-lès-Dijon)	2	250 m	O	
N74	Asnières-Les-Dijon, Flacey, Gemeaux, Marsannay-Le-Bois, Norgues-La-Ville, Til-Chatel	Du carrefour avec RD104 (vers Asnières-lès-Dijon) à l'accès au peage de Til-Chatel	3	100 m	O	
Rocade de Beaune	Beaune, Pommard	du giratoire de Pommard au giratoire Charles de Gaulle	3	100 m	O	
Rocade de Beaune	Beaune, Vignoles	du carrefour D973 à l'échangeur SNCF nord	2	250 m	O	
Rocade de Beaune	Beaune, Chœrey-Les-Beaune, Savigny-Les-Beaune	de l'échangeur SNCF nord au raccordement N74	3	100 m	O	
SNCF/TGV Sud-Est- Ligne de Combs-la-Ville à Sathonay	Censerey, Courcelles-Fremoy, Dompierre-En-Morvan, Epoisses, Juiffenay, Lacour-D'Arcenay, La Roche-En-Brenil, Liernais, Manlay, Marcheseuil, Montberthault, Montlay-En-Auxois, Saulieu, Thoisy-La-Berchère, Thost, Toutry, Vianges, Vieux-Château... Villargoix, Voudenay	ligne TGV sud-est du km 181.576 (Toutry) au km 235.745 (Voudenay)	1	300 m	O	

SNCF	Communes concernées	Données du dossier	Infrastructure	Secteurs affectés par le bruit	(rues en U ou tissu ouvert)	Observations
SNCF/ligne de Paris Lyon à Marseille	Aise-Sainte-Reine, Ancy, Baulme-La-Roche, Beaune, Benoitsey, Blaisy-Bast, Bligny-Les-Beaune, Boncourt-Le-Bois, Boux-Sous-Salmaise, Brochon, Buffon, Bussy-Le-Grand, Chambolle-Musigny, Chenove, Chorey-Les-Beaune, Comblanchien... ... Corcelles-Les-Arts, Corgoloin, Corpeau, Couchey, Courcelles-Les-Montbard, Crépand, Darcey, Dijon, Fain-Les-Montbard, Fixin, Flagey-Echezeaux, Fleurey-Sur-Ouche, Fresnes, Gevrey-Chambertin, Gilly-Les-Cîteaux, Gisse-Sous-Flavigny ... Gresigny-Sainte-Reine, Grignon, Ladoix-Serrigny, Lantenay, Longvic, Malain, Marmagne, Marsannay-La-Côte, Menetreaux-Le-Pitois, Meursault, Montbard, Morey-Saint-Denis, Nogent-Les-Montbard, Nuits-Saint-Georges, Pernigny-Les-Dijon.. Plombières-Les-Dijon, Pommard, Premeaux-Prissey, Puligny-Montrachet, Rougemont, Saint-Remy, Salmaise, Seigny, Tilly, Talant, Thenissey, Trouhaut, Turcey, Velars-Sur-Ouche, Venarey-Les-Laumes, Verrey-Sous-Salmaise, Villotte, Saint-Seine, Volnay Vosne-Romanes, Vougeot	ligne Paris Lyon-Marseille du km 234 344 (Rougemont) au km 364 915 (Corpeau) à l'exclusion du tunnel de Blaisy-Haut	1	300 m	O	
SNCF/ligne de Dijon à Culmont-Chalindrey	Bretigny, Ctenay, Dijon, Echevannes, Flacey, Gemeaux, Is-Sur-Tille, Longvic, Marcilly-Sur-Tille, Marsannay-le-Bois, Pichanches, Ruffey-Les-Echirey, Saint-Julien, Serongey, Til-Chatel	ligne de Culmont-Chalindrey du km 318 255 (Longvic) au km 359.248 (Serongey)	1	300 m	O	
SNCF/ligne de Dijon à Vallorbe	Auxonne, Beire-Le-Fort, Billey, Chevigny-Saint-Sauveur, Collonges-Les-Premières, Crimolois, Dijon, Fauverney, Genlis, Izier, Labergement-Foigny, Labergement-les-Auxonne, Longeault, Longvic, Magny-Sur-Tille... Neuilly-Les-Dijon, Sennecey-Les-Dijon, Soirans, Tilenay, Villers-Les-Pots, Villers-Rotin	ligne de Vallorbe du km 318.300 (Longvic) au km 353 303 (Billey)	1	300 m	O	
SNCF/ligne de Dijon à Saint Amour	Aiserey, Bessey-Les-Cîteaux, Brazey-En-Plaine, Breteniere, Chamblanc, Chenôve, Dijon, Jallanges, Longecourt-En-Plaine, Longvic, Losne, Ouges, Pagny-Le-Chateau, Saint-Usage, Saulon-La-Chapelle, Seurre, Thorey-En-Plaine, Trugny	ligne de Saint-Amour du km 318.675 (Longvic) au km 363.480 (Trugny)	1	300 m	O	
SNCF/raccordement de Perrigny (ligne de Culmont-Chalindrey/ligne Paris Lyon à Marseille)	Chenôve, Dijon, Longvic	du complexe de Perrigny au km 319.000 de la ligne d'Is-sur-Tille	1	300 m	O	
SNCF/voies de liaison dans le complexe de Dijon-Perrigny-Gevrey	Brochon, Couchey, Fixin, Gevrey-Chambertin, Longvic, Marsannay-La-Cote, Perrigny-Les-Dijon	dela ligne de Saint-Amour au nord (km 319.000 et km 319.700) à la ligne Paris Lyon à Marseille au sud (km 325.000)	1	300 m	O	

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 "Cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au dessus du plan de roulement et:

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les "rues en U";
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 3

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

Pour les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé conformément aux arrêtés pris en application du décret 95-20 susvisé.

Des copies de l'arrêté du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995 sont annexées au présent arrêté.

Article 4

L'isolement des bâtiments définis à l'article précédent est déterminé de manière forfaitaire par une méthode simplifiée dont les modalités sont définies à l'article 6 de l'arrêté du 30 mai 1996.

Toutefois, le maître d'ouvrage du bâtiment à construire peut déduire la valeur de l'isolement d'une évaluation plus précise des niveaux sonores en façade, s'il souhaite prendre en compte les données urbanistiques et topographiques particulières, l'implantation de la construction dans le site, et le cas échéant, l'influence des conditions météorologiques locales.

Cette évaluation est faite sous sa responsabilité selon les modalités définies à l'article 7 de l'arrêté du 30 mai 1996, en tenant compte des niveaux sonores de la voie au point de référence qui sont mentionnés ci-dessous :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Article 5

Le présent arrêté est applicable, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département et de son affichage dans les mairies des communes concernées.

Article 6

Les communes concernées par le présent arrêté sont :

Agencourt, Agey, Ahuy, Aiserey, Alise-Sainte-Reine, Aloxe-Corton, Ancey, Arc-Sur-Tille, Arceau, Argilly, Arnay-L'e-Duc, Asnieres-Les-Dijon, Athes, Aubaine, Aubigny-Les-Sombornon, Auxonne, Bagnot, Barges, Baulme-La-Roche, Beaune, Beire-Le-Chatel, Beire-Le-Fort, Bellefond, Belleneuve, Bellenot-Sous-Pouilly, Benoisey, Bessey-En-Chaume, Bessey-Les-Citeaux, Beurizot, Bierre-Les-Semur, Billey, Blaisy-Bas, Bligny-Les-Beaune, Bligny-Sur-Ouche, Boncourt-Le-Bois, Bouhey, Boussenois, Boux-Sous-Salmaise, Bouze-Les-Beaune, Brazey-En-Plaine, Bressey-Sur-Tille, Breteniere, Bretigny, Brianny, Brochon, Brognon, Buffon, Bussy-Le-Grand, Censerey, Cessey-Sur-Tille, Chaignay, Chailly-Sur-Armancon, Chamblanc, Chambolle-Musigny, Champdotre, Charny, Chassagne-Montrachet, Chateauneuf, Chatillon-Sur-Seine, Chenove, Chevigny-Saint-Sauveur, Chorey-Les-Beaune, Civry-En-Montagne, Clamerey, Clenay, Collonges-Les-Premieres, Colombier, Comblanchien, Corcelles-Les-Arts, Corcelles-Les-Citeaux, Corcelles-Les-Monts, Corgoloin, Corpeau, Couchey, Courcelles-Fremoy, Courcelles-Les-Montbard, Courcelles-Les-Semur, Couternon, Creancey, Crepand, Crimolois, Crugey, Daix, Darcey, Darois, Dijon, Dompierre-en-Morvan, Echannay, Echevannes, Eguilly, Epagny, Epoisses, Fain-Les-Montbard, Fauverney, Fenay, Fixin, Flacey, Flagey-Echezeaux, Flagey-Les-Auxonne, Flee, Fleurey-sur-Ouche, Fontangy, Forleans, Franxault, Fresnes, Gemeaux, Genlis, Gevrey-Chambertin, Gilly-Les-Citeaux, Gissey-Le-Vieil, Gissey-Sous-Flavigny, Glanon, Gresigny-Sainte-Reine, Grignon, Hauteville-Les-Dijon, Is-sur-Tille, Izier, Jallanges, Juillenay, La Roche-En-Brenil, Labergement-Foigney, Labergement-Les-Auxonne, Labruyere, Lacour-D'Arcenay, Ladoix-Serrigny, Lantenay, Laperriere-Sur-Saone, Les Maillys, Levernois, Liernais, Longeault, Longecourt-En-Plaine, Longvic, Losne, Lux, Maconge, Magny-Saint-Medard, Magny-Sur-Tille, Malain, Manlay, Marcheseuil, Marcigny-Sous-Thil, Marcilly-Sur-Tille, Marmagne, Marsannay-La-Cote, Marsannay-Le-Bois, Menetreux-Le-Pitois, Merceuil, Mesmont, Messigny-Et-Vantoux, Meursault, Mirebeau-Sur-Beze, Montagny-Les-Beaune, Montbard, Montberthault, Monthele, Montlay-En-Auxois, Montmain, Morey-Saint-Denis, Nan-Sous-hil, Neuilly-Les-Dijon, Nogent-Les-Montbard, Noidan, Noiron-Sous-Gevrey, Norges-La-Ville, Normier, Nuits-Saint-Georges, Orgeux, Orville, Ouges, Pagny-Le-Chateau, Perrigny-Les-Dijon, Pichanges, Plombieres-Les-Dijon, Pluvault, Pluvet, Pommard, Pont, Pouilly-En-Auxois, Pouilly-Sur-Saone, Pralon, Precy-Sous-Thil, Premeaux-Prissey, Premieres, Puligny-Montrachet, Quetigny, Quincey,

Remilly-En-Montagne, Rilly, Rougemont, Rouvres-En-Plaine, Rouvres-Sous-Meilly, Ruffey-Les-Echirey, Saint-Apollinaire, Saint-Jean-De-Losne, Saint-Julien, Saint-Philibert, Saint-Remy, Saint-Seinè-En-Bache, Saint-Symphorien-Sur-Saone, Saint-Usage, Sainte-Marie-Sur-Ouche, Sainte-Sabine, Salmaise, Samerey, Saulieu, Saulon-La-Chapelle, Saulon-La-Rue, Savigny-Le-Sec, Savigny-Les-Beaune, Savolles, Seigny, Selongey, Semarey, Semur-En-Auxois, Sennecey-Les-Dijon, Seurre, Soirans, Sombernon, Spoy, Tailly, Talant, Thenissey, Thoisy-La-Berchere, Thoisy-Le-Desert, Thorey-En-Plaine, Thorey-Sous-Charny, Thorey-Sur-Ouche, Thoste, Til-Chatel, Tillehay, Toutry, Treclun, Trouhaut, Trugny, Turcey, Vandenesse-En-Auxois, Varanges, Varois-Et-Chaignot, Velars-Sur-Ouche, Venarey-Les-Laumes, Vernois-Les-Vesvres, Verrey-Sous-Salmaise, Vianges, Vic-De-Chassenay, Vieux-Chateau, Vignoles, Villargoix, Villers-Les-Pots, Villers-Rotin, Villotte-Saint-Seine, Villy-Le-Moutier, Volnay, Vosne-Romanee, Voudenay, Vougeot

Article 7

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or,
 - Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipeement,
 - Monsieur le Directeur Régional de la S.N.C.F.,
 - Monsieur le Directeur Régional d'Exploitation Bourgogne de la S.A.P.R.R.,
 - Monsieur le Président du Conseil Général,
 - Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées.
- sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à chacun des maires concernés et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or.

Annexes:

- Copie des arrêtés du 30 mai 1936 et du 9 janvier 1995.

DIJON, le 10 JAN. 2000

Le Préfet,

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général,



POUR AMPLIATION
pour le Préfet
et par délégation,
le Chef de Bureau,

J. Milani

Jean-Luc MILANI

Signé : Roland MEYER